



LA GAZETTE DE CHAMPEAUX



SOMMAIRE

Edito	page 3
Délibérations du Conseil Municipal	page 4
Recensement (rappel)	page 5
Accessibilité des boites à lettres	page 5
Dernière phase de la mise à jour de l'adressage de la commune	page 6
Rappel aux propriétaires de chiens	page 6
Session de broyage au printemps 2025	page 6
Le Plan Climat Air Energie Territorial	page 7

ÉDITO

Chers Champelaises et Champelais,

Vendredi 17, s'est tenue la traditionnelle cérémonie des vœux dans la salle de convivialité. Nous étions réunis dans ce lieu de vie important pour les familles, à l'occasion d'événements heureux comme les mariages ou plus tristes comme les inhumations. Cette salle accueille aussi bien des moments de la vie de notre village par les activités qui s'y déroulent : atelier floral de VVV, Festiv'automne du Comité des fêtes ou encore assemblées générales d'associations comme celle de la zone de mouillage du Sol Roc. Espace privilégié de la vie municipale, lors des conseils municipaux (synthèse dans vos gazettes, j'en profite pour remercier tous ceux qui participent à leur distribution) et bureau de vote lors des élections (merci à tous ceux qui nous ont assistés dans la tenue du bureau de vote). Un village vivant et actif avec des animations et des citoyens impliqués ! (79 % d'entre vous ont participé aux élections du début de l'été et plus d'une centaine aux questionnaires sur le projet de bourg).

En 2024, comme à notre habitude, nous avons questionné nos usages, revisité nos pratiques au regard des nécessités, des pertinences, des possibilités et des envies... Nous l'avons fait dans le cadre de l'étude de programmation du cœur de bourg afin de poser les faits et les attentes... Trouver l'équilibre, la juste décision, dans le soucis perpétuel de l'intérêt collectif... Des défis à relever et des difficultés à résoudre, nous en avons eus mais nous avons su les affronter.

De nombreuses collectivités ont choisi d'annuler leur cérémonie des vœux par soucis d'économie. Alors pourquoi les maintenir à Champeaux, d'autant plus en invitant tant d'élus extérieurs ?

Notre budget nous le permet-il ? Oui, nous avons une gestion saine, qui nous autorise cette dépense. Mais au delà de l'aspect pécunier, quel sens donner à ce moment ? L'hospitalité élargie, l'ouverture, la rencontre et l'échange.

Mettre un visage sur des sigles aussi obscurs que EPCI, PETR, SMPGA... Favoriser le dialogue en mode convivial. Car toutes ces personnes sont des élus qui travaillent au quotidien pour nous : la Communauté de Communes (EPCI) à travers l'école de musique, la gestion des déchets. Missions qui relèvent parfois de défis comme l'écriture du PLUI pour 32 communes, mais aussi de l'entraide comme le fonds de solidarité (qui finance une partie du bureau d'étude). Le SMPGA et le SMAAG en charge des réseaux d'eau et d'assainissement qui portent les travaux et assurent l'arrivée de l'eau potable et l'évacuation des eaux usées de nos maisons.

A l'heure des économies, repenser le fonctionnement de nos collectivités est raisonnable. Comment mieux travailler ensemble avec nos voisins ? Partager personnel, matériel, lieux pour optimiser nos équipements et notre gestion. Mutualiser, se conventionner, s'associer ? 2025 nous réfléchissons avec nos voisins Carollais entre autres. Plusieurs modèles existent, il reste à en inventer mais des sujets sont sur la table que nous ne pouvons porter seuls : le parcours résidentiel des aînés par exemple. Aujourd'hui 120 habitants de Champeaux sur 325 ont plus de 70 ans. Après en avoir débattu, un repas en salle de convivialité, au restaurant,... n'est plus faisable techniquement et financièrement pour notre CCAS. Je sais que certains le regrettent, mais la décision a été pesée... Cependant, vous n'avez pas été oubliés.

Plus que jamais, le partage, le dialogue, la démocratie nous permettent de construire ensemble et de nous adapter. Il ne s'agit plus d'une possibilité mais d'une nécessité. Malgré la situation morose et inquiétante que nous délivrent les médias, nous avons la capacité de dépasser ce qui nous divise pour être en capacité d'envisager demain.

Alors oui, autour d'un café, d'un repas (atelier, réunion...), d'un verre comme ce soir, sachons saisir ces temps privilégiés pour en sortir l'énergie, les idées et l'optimisme qui permettront collectivement de prendre notre destin en main.

Je vous souhaite une excellente année, la santé et beaucoup de bonheurs partagés.

VOTRE MAIRIE



02 33 61 90 38

Du **lundi** au **vendredi** de **8h30** à **12h30**
et de **14h** à **17h**



Mairie de Champeaux Manche



www.champeaux50.com



secretariat@champeaux50.fr

Accueil du public :

Mardi, 14h à 17h
Mercredi, 10h à 12h
Jeudi, 17h à 19h
1er et 3ème samedis, 10h à 12h

*La prise de rendez-vous avec
un élu est possible en dehors
de ces horaires*

DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JANVIER 2025

Voici une version synthétique des délibérations, le contenu exhaustif est disponible sur le site de la Mairie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, M. LEGATHE François-Jean, M. PORTAIS Serge, Mme LETELLIER Sophie, Mme GIARD Claudine, M. GODEFROY Cédric.

Absentes excusées : Mme BOUCHAUD Annabelle, Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Pouvoirs : Mme BOUCHAUD donne procuration à Mme LETELLIER, Mme MME GRETHEN-SEZILLE donne pouvoir à M. PORTAIS.

M. PORTAIS Serge est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

1) ETAT ANNUEL DES INDEMNITES ELUS 2024.

Madame le Maire expose que l'état annuel des indemnités élus (élément public) année N, est à présenter avant le vote du budget N+1.

Etat annuel des indemnités 2024								
NOM	Mandat municipal				Mandat communautaire			
	Charge	Indemnité brute	Remboursements	Avantages	Charge	Indemnité brute	Remboursement	Avantages
S. JULIEN-FARCIS	Maire	12 578.16	Frais déplacement 74.35	néant	Conseillère déléguée	2 836.32	néant	mise à disposition d'un ordinateur portable
F-J. LEGATHE	1 ^{er} adjoint	4 883.28	Frais déplacement 194.40	néant				
S. PORTAIS	2 ^{ème} adjoint	4 883.28	Frais déplacement 57.32	néant				

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de cet état annuel des indemnités des élus pour l'année 2024.

2) REVISION CONDITIONS DE LOCATION DES GITES 2025.

Madame le Maire rappelle les tarifs actuels des gîtes, votés en 2022 pour les montants des locations, et en 2023 pour le montant des charges.

Après discussion, il est proposé de les réévaluer comme suit :

	GITES 7 PLACES	GITES 5 PLACES
TARIF LOCATION SEMAINE HAUTE SAISON	545 €/semaine	455 €/semaine
TARIF LOCATION SEMAINE BASSE SAISON	330 €/semaine	275 €/semaine
TARIF LOCATION WEEK-END (2 nuits) + NUIT SUPP. HAUTE SAISON	310 €/week-end 105 €/nuit supplémentaire	260 €/week-end 80 €/nuit supplémentaire
TARIF LOCATION WEEK-END (2 nuits) Du Lundi au Vendredi BASSE SAISON		210 €/week-end 210 €/ Du Lundi au Vendredi
CHARGES	EAU (potable et assainissement) : 3€/m3 consommé (Le 1 ^{er} m3 étant dû) ELECTRICITE : 0.20/KW consommé	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité les tarifs proposés à compter du 1er janvier 2025.

3) CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DU GENERATEUR ÉLECTRIQUE DE LA MAIRIE.

Madame le Maire explique que la Mairie a fait l'acquisition d'un générateur de 3200 Watts pour pallier aux coupures générales d'électricité et assurer la continuité du fonctionnement de la Mairie. Suite à un cas de figure récent de coupure d'électricité générale, la Mairie a fait l'objet de demandes de particuliers pour le prêt du générateur à des fins personnelles. Il revient donc au conseil municipal d'établir les règles de mise à disposition de l'équipement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité qu'en cas de coupure d'électricité générale, le générateur sera réservé à l'usage de la Mairie pour assurer la continuité du service public (informations, informatique, sécurité...), avec la possibilité pour les personnes privées d'électricité, de venir recharger leurs appareils de téléphonie.

Exceptionnellement pour des raisons médicales (maintien d'un appareil respiratoire...), le générateur pourra faire l'objet d'un prêt, après échange avec les services médicaux.

LE RECENSEMENT 2025 (RAPPEL)



Comme vous le savez déjà, le recensement de la population est en cours depuis le 16 janvier 2025 pour se terminer le 15 février 2025.

Madame Le Morvan Catherine et Monsieur Binet Alain ont déjà déposé dans vos boîtes à lettres les éléments nécessaires pour vous informer et vous permettre, si vous le souhaitez, de remplir le questionnaire par internet.

N'hésitez pas à contacter Madame Bonnaud Frédérique au secrétariat de la Mairie si vous avez des questions !

ACCESSIBILITÉ DES BOITES À LETTRES



De plus en plus souvent, nos bénévoles qui ont la gentillesse de distribuer les gazettes ou autres communications de la Mairie, mais aussi nos agents recenseurs, nous signalent la difficulté de trouver ou d'accéder à vos boîtes à lettres.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir leur faciliter la tâche et par le fait vous rendre service en faisant en sorte que ce réceptacle soit existant et opérationnel.

DERNIERE PHASE DE LA MISE A JOUR DE L'ADRESSAGE DE LA COMMUNE



Comme annoncé précédemment, le travail de certification de l'adressage communal entrera dans sa phase finale à la fin du recensement, soit le 15 février 2025.

La délibération du conseil municipal du 9 avril 2024 portant sur la dénomination des voies et les éventuels changements afférents ainsi que l'arrêté municipal de numérotation du 22 janvier 2025 seront mis en œuvre le 3 mars 2025.

Concrètement voici les dernières étapes:

- le 17 février 2025: les courriers individuels d'information seront envoyés
- le 3 mars 2025: les panneaux des rues concernées seront remplacés
- Dès que vous aurez reçu votre courrier, vous pourrez passer en mairie afin de récupérer votre certificat d'adressage ainsi que votre nouveau numéro de rue. En annexe du courrier, vous trouverez la liste des démarches à effectuer pour la mise à jour de vos informations auprès des organismes.
- Vous pourrez rapporter à la mairie vos anciens numéros.

RAPPEL AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Il apparait que de plus en plus souvent nos amis chiens laissent des traces de leur promenade avec leur maitre. Ce qui ne pose pas vraiment de soucis au bord des routes et chemins campagnards peut être problématique dans les zones pavillonnaires de notre commune, avec des remontées de mécontentement en Mairie.

Afin de ne pas devoir mettre en œuvre une politique plus drastique comme dans les grandes villes, merci de votre compréhension.

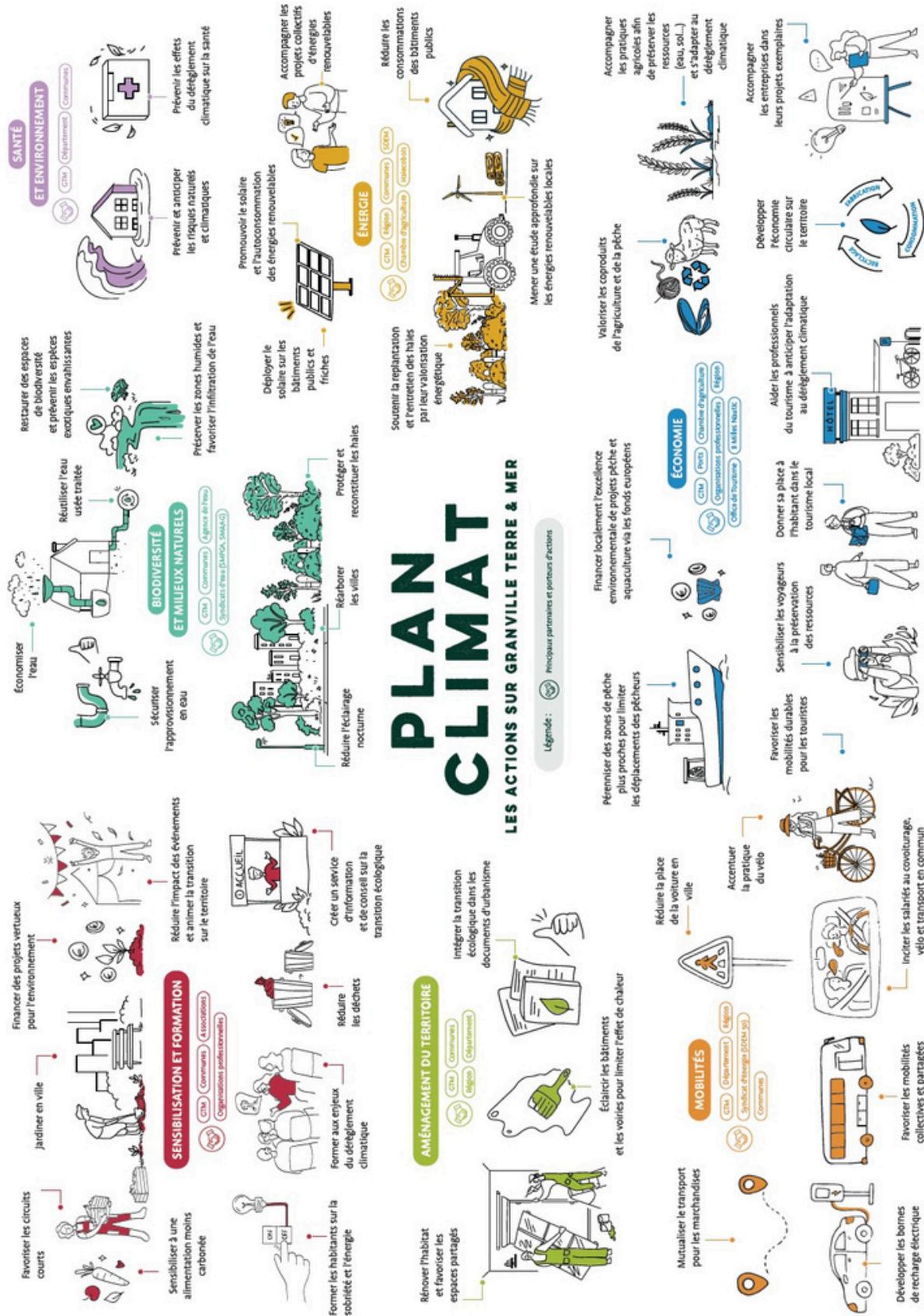


SESSION DE BROYAGE AU PRINTEMPS 2025



Nous organiserons une session de broyage de vos branchages au printemps. Cette session est prise en charge financièrement par la commune. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître au secrétariat de la Mairie.

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL



Le **PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial) est un plan d'action travaillé avec les acteurs du territoire de Granville Terre et Mer (associations, collectivités, entreprises...).

Ils se sont mis d'accord sur un certain nombre d'actions à mener pour limiter le dérèglement climatique (limitation de l'émission des gaz à effets de serre au moins 55% d'ici 2050, diminuer la consommation énergétique, produire de l'énergie renouvelable, réduire les polluants atmosphériques...), avancer dans la transition écologique nécessaire.

Ouf, il était temps, car toutes les Communautés de Communes devaient en être obligatoirement pourvues en 2018. Il s'est construit depuis 2020 en ateliers, concertations et délibérations successives. Sa version définitive a été adoptée le 19 décembre 2024 en conseil communautaire. 46 actions déjà engagées (se déplacer autrement, économiser l'eau...). Il sera en annexe du PLU.

Vous voulez en savoir plus ?

www.granville-terre-mer.fr , rubrique « transition écologique/environnement »... Mais il est consultable en mairie aussi !

